



CESE Wallonie

Pôle Aménagement  
du territoire

# AVIS

AT.24.21.AV

## Rénovation urbaine dite « Centre » à BEAURAING

Avis adopté le 23/02/2024

Rue du Vertbois, 13c  
B-4000 Liège  
T 04 232 98 97  
pole.at@cesewallonie.be  
[www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be)

## **DONNEES INTRODUCTIVES**

### Demande :

- *Demandeur :* Commune de Beauraing
- *Auteur de projet :* Impact
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

### Avis :

- *Référence légale :* Art. 4 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 28 février 2013
- *Date de réception du dossier :* 24/01/2024
- *Délai de remise d'avis :* 45 jours
- *Audition :* 16/02/2024
- *Portée de l'avis :* Projet de rénovation urbaine

### Projet :

- *Localisation :* Centre

### Brève description du projet et de son contexte :

Le périmètre de rénovation urbaine couvre l'ensemble du centre de Beauraing.

Sur base du diagnostic, une série de 12 enjeux ont été proposés pour redynamiser et rénover le centre de Beauraing.

Quatre objectifs prioritaires ont été définis :

- Structurer le centre-ville et interconnecter les différents quartiers ;
- Ramener des espaces de convivialité et de nature au centre-ville en se basant sur ses atouts ;
- Sécuriser les usagers faibles et améliorer leur confort ;
- Maintenir et développer le dynamisme du centre-ville et y attirer de nouveaux résidents.

## AVIS

### **Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le périmètre et le projet d'opération de rénovation urbaine dite « Centre » à BEAURAING.**

Le Pôle estime que le projet répond à la philosophie de la rénovation urbaine définie à l'article D.V.14 du CoDT disposant que « *L'opération de rénovation urbaine est une action d'aménagement globale et concertée, d'initiative communale, qui vise à restructurer, assainir ou réhabiliter un périmètre urbain de manière à y favoriser le maintien ou le développement de la population locale et à promouvoir sa fonction sociale, économique et culturelle dans le respect de ses caractéristiques culturelles et architecturales propres.*»

Il estime que le périmètre défini est pertinent, cohérent et traduit bien l'approche globale envisagée par l'opération de rénovation urbaine.

Concernant le projet en lui-même, le Pôle considère qu'il est de bonne qualité. Il s'intègre dans une réflexion à caractère urbain et reprend des problématiques bien identifiées. Le Pôle salue en outre les délais très courts de réalisation de ce projet d'opération.

Concernant le diagnostic, il est bien documenté et constitue un bon outil de référence. Le Pôle s'étonne toutefois de l'absence de prise en compte du site du Sanctuaire Notre-Dame de Beauraing, notamment en ce qui concerne son potentiel d'attraction, son impact sur la mobilité et son importance patrimoniale et architecturale. Il se questionne dès lors si cette prise en compte aurait éventuellement amené un changement de périmètre voire la création d'une fiche-projet.

Le Pôle souligne la qualité de la participation citoyenne qui a permis de mettre en évidence une bonne implication de la population dans un délai de réalisation de l'opération concentré sur une période relativement courte. Dans une démarche prospective, le Pôle estime qu'il serait intéressant d'utiliser un plus large choix d'outils de communication et d'interaction pour mieux sensibiliser la population lors de la mise en œuvre des projets.

A propos de la stratégie, le Pôle estime qu'elle permet de bien cibler les axes prioritaires de développement du centre de Beauraing. Les objectifs sont cohérents avec les enjeux mis en évidence dans le diagnostic.

En ce qui concerne les fiches-projets de l'opération de rénovation urbaine, le Pôle apprécie leur équilibre, leur cohérence entre elles et avec les objectifs retenus. La présentation du dossier faite par la Commune aux membres du Pôle a permis de mettre en évidence les projets prioritaires. Le Pôle salue la prise en considération du souci de la mobilité cyclo-piétonne.

Le Pôle attire enfin l'attention sur l'inadéquation entre les montants élevés des demandes de subvention repris dans le tableau financier total et les budgets régionaux qui pourraient être alloués dans le cadre de la rénovation urbaine. Il incite donc la Ville à rechercher activement d'autres sources de financement pour concrétiser ses projets notamment, par exemple, pour le Site et Parc Castel Sainte-Marie. Le Pôle propose également la mise en place de partenariats public-privé bien encadrés ainsi qu'une concertation avec la société de logements de service public.

  
Samuël SAELENS  
Président